
Formateurs d'Arbitres

Formateur d'Arbitres – FA2

Il est compétent pour organiser les formations, les mises à niveau technique, les évaluations et les épreuves permettant d'acquérir les qualifications d'arbitres A1 et A2.

La candidature doit avoir reçu l'avis favorable du Président de la Commission Régionale d'Arbitrage et du Président de la Ligue.

Les formations et les évaluations permettant d'acquérir les qualifications sont de la responsabilité de FA3 de la ligue ou extérieurs.

Dans les ligues où il y a au moins un FA3, l'un de ceux-ci se voit confier la responsabilité d'analyser les rapports d'activité en matière de formation des arbitres A2, ainsi qu'en matière d'assistance en formation des FA2, de faire les propositions à la Commission Régionale d'Arbitrage afin que celle-ci, après validation, les présente au Bureau de Ligue.

Formateur d'Arbitres – FA3

Il est compétent pour organiser les formations et les épreuves permettant d'acquérir les qualifications d'arbitres. Il est également compétent pour organiser les formations, les épreuves permettant d'acquérir les qualifications et les mises à niveau technique de FA2 et contrôler leur activité de formateurs.

La délivrance des qualifications est de la responsabilité du Bureau Fédéral sur proposition de la Commission Fédérale d'Arbitrage.

Mise à niveau régulière des connaissances personnelles. Formation, conseils, évaluation des arbitres.

Formation, conseils, mise à niveau technique des A2, A3 et FA2.

Conditions requises :

Avoir ou avoir eu la qualification A3, badge blanc, arbitre international et être proposé par le Président de Ligue. La qualification FA3 sera proposée au Bureau Fédéral à la suite d'un court stage évaluatoire de pédagogie et de méthodologie d'utilisation des outils pédagogiques fédéraux.